



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES  
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N°CM-2022-015

Séance du 14/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Compte administratif 2021 - Commune - Affectation du résultat**

DATE DE LA CONVOCATION : 08/04/2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 08/04/2022

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 22/04/2022

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Représentés	3
Absents excusés	0
Votants	19

L’an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Franck GUGLIELMAZZI  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à Caroline DOUCERAIN  
MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Néant.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe,

Après avoir adopté le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CONSTATE un résultat de clôture « fonctionnement » de l'exercice 2021 d'un montant de : 765 215,89 €

CONSTATE un résultat de clôture « investissement » ID001 de l'exercice 2021 d'un montant de : 397 244,40 €

CONSTATE les restes à réaliser en déficit pour l'année 2021 d'un montant de : -564 305,00 €

- RAR recettes pour l'année 2021 : 260 913,00 €
- RAR dépenses pour l'année 2021 : 825 218,00 €

DÉCIDE l'affectation du résultat constaté de la façon suivante :

- FR 002 – résultat reporté : 598 155,29 €
- IR 1068 - affectation en réserve d'investissement : 167 060,60 €

DIT que les crédits ainsi affectés seront repris au budget primitif 2021 de la commune ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19  
MAJORITÉ REQUISE : 10  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**



Les Loges-en-Josas, le 22/04/2022

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Compte administratif 2021 - Commune - Affectation du résultat

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/04/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/04/2022

---

**Numéro de l'acte :** CM-2022-015 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20220414-CM-2022-015-DE

---

**Date de décision :** 14/04/2022

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires